

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

**RÈGLEMENT NO 2582** Modifiant le règlement numéro 717 concernant la sécurité routière, afin d'apporter des précisions concernant le stationnement en ce qui a trait aux conteneurs semi-enfouis sur la rue de Chenonceau, dans le secteur de Domaine-Vert Nord.

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

**LE 10 JUILLET 2023, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le premier (1<sup>er</sup>) alinéa de l'article 11.06 w) du règlement numéro 717 est remplacé par le suivant :  
« *six (6) mètres avant et après un conteneur semi-enfoui placé en bordure de rue, du lundi au vendredi, de 7h à 19h, lorsque l'affichage le prohibe.* »;
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Patrick Charbonneau, maire

---

Nicolas Bucci, greffier adjoint